Image not found or type unknown

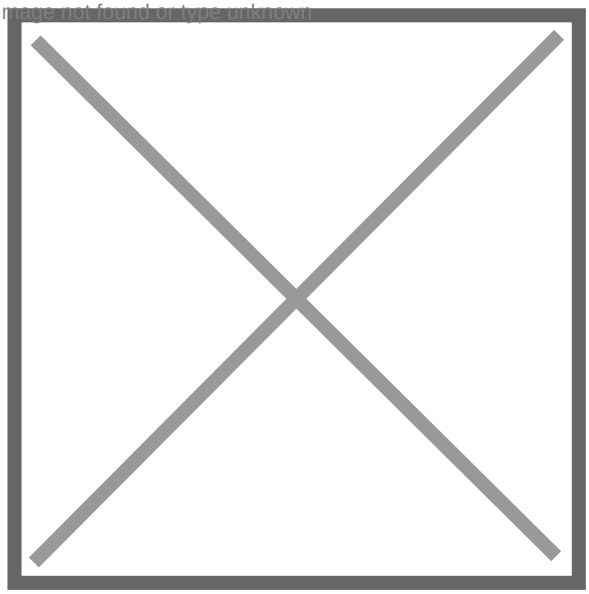

Repartition des montants de travaux

Par **chimane**, le **22/07/2009** à **11:21**

Bonjour,
j'ai un problème d'étanchéité avec la terrasse du proriétaire du dessus.
après devis, il s'avère qu'il y aurait 3 terrasses présentant le m$ême problème.
dans notre copropriété ce gnere de problème s'est déjà présenter et des travaux avaient été réalises.
ces travaux avaient étés répartis sur les charges sur l'ensemble de la copropriétés.
(ces travaux d'étanchéité et tout les autres divers réalisés).
hors lors de la dernière AG un des propriétaire s'est rendu compte en lisant le réglement de copropriété que les travaux devait etre répartis par bloc.
je ressoit donc un appel de charge impressionant.
au lieu de 80 copropriétaire nous passons à 8 !!!
est ce légal de changer un système en place depuis des années ?
qu'est ce qui fait loi le réglement ou la jurisprudence ?
et si on doit répartir par bloc dans ce cas j'ai payé depuis des années pour des travaux ne me concernant pas
ais je un recours
merci de m'éclairer.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés